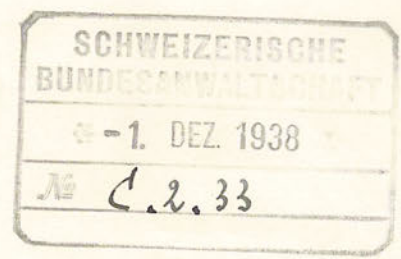


Z
DR. JEAN-MARIE MUSY

Fribourg, le 28. Novembre 1938.

Handwritten marks: a blue circle and a red '8'.

Monsieur B a u m a n n
Président de la Confédération Suisse
Palais Fédéral
B e r n e .



Monsieur le Président,

Faisant suite à la conversation que j'ai eu le plaisir d'avoir avec vous au pied levé avant de quitter Berne, j'ai l'honneur de vous fournir les précisions suivantes, concernant le Film " La Peste Rouge ".

Vous m'avez informé que l' Ambassade de France à Berne avait attiré votre attention sur le fait que notre Film contient quelques images dont il aurait mieux valu faire abstention. Il s'agit d'hommes politiques français et en particulier de Monsieur Herriot, candidat éventuel à la Présidence de la République. Je tiens à constater tout d'abord, que toutes les images sans exception, relatives à la France, insérées dans notre film, proviennent des actualités françaises. Toutes ont passé dans tous les cinémas de la France, et en particulier dans ceux de Paris.

Cependant pour vous être agréable nous supprimerons l'image relative à Monsieur Herriot, qui a été filmé en gare de Paris, au moment de son départ pour Moscou. Les jours suivants, ce film passait dans les cinémas parisiens avec les actualités.

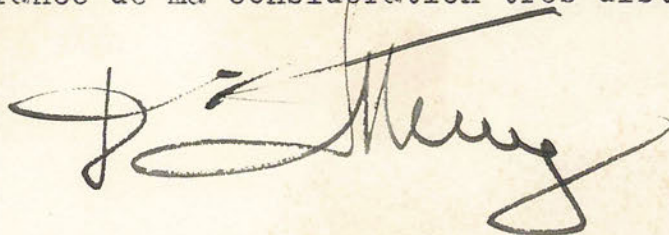
Par contre nous ne pourrions pas supprimer le meeting du Front Populaire, où figure à côté de beaucoup d'autres personnalités, Monsieur Blum faisant un discours. Ce meeting a été filmé et a également passé dans les actualités parisiennes.

Une représentation de notre film aura lieu prochainement à Berne. Nous ne manquerons pas d'y inviter l'autorité de censure, qui pourra se rendre compte de la portée de notre film, qui a passé dans le plus grand cinéma de Paris



où il a trouvé le plus chaleureux accueil.

Dans l'espoir que ces explications vous satisfairont,
je vous présente l'assurance de ma considération très distinguée.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'J. Z. Meyer'. The signature is fluid and cursive, with a long horizontal stroke at the end.

Geht an die Bundesanwaltschaft zur Kenntnisnahme &
nachherigen Weiterleitung an das Eidg. Politische Departement.

30. Nov. 1938.

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Bannmann'. The signature is cursive and somewhat stylized.